

### SPECIAL MOUVEMENT 2009

- Toutes les infos
- Permanences SNUipp
- La fiche syndicale

Pages 10 à 12



## Sommaire

- Page 1 Édito
- Page 2 Actions, SMA, IRL.
- Page 3 IUFM, actions,
- Page 4 CTPD, CDEN.
- Page 6 CAPD 16 février.
- Page 7 CAPD 20 février.
- Page 10 Mouvement 2009.

Directeur de la publication  
André TOUVIER  
**Mensuel : n° 199**  
Prix au numéro : 0,76 E  
N° de commission paritaire :  
0 510 S 07337  
Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp  
Immeuble Le Rond Point  
Av. Pierre et Marie Curie  
83160 LA VALETTE  
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34  
E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)  
Site : <http://83.snuipp.fr>

## Pour une autre école et une autre société



L'école de demain qui se dessine sous les coups successifs du ministère fait écho à la société souhaitée par ce gouvernement ultralibéral :

- développement de la précarité, avec les recrutements d'EVS, d'AVS, de vacataires pour assurer des remplacements
- décentralisation et désengagement de l'État avec le projet des EPEP (qui, bien que repoussé dans le temps, n'en a pas moins disparu), et la loi du 20 août 2008 instaurant le SMA lors des journées de grève, mais envisageant également de faire appel à du personnel municipal pour remplacer les enseignants absents
- mise en concurrence des élèves, des enseignants et des écoles, à travers les évaluations nationales
- individualisation des réponses pédagogiques, notamment à travers les stages dits de rattrapage et l'aide individualisée
- individualisation des rémunérations, avec la multiplication des primes (pour la passation des évaluations, pour l'encadrement des stages dits de rattrapage), des

indemnités spécifiques

- individualisation des carrières, avec l'augmentation du nombre de postes à profils soumis à commissions, et du contournement des barèmes pour les affectations
- autoritarisme forcené de la hiérarchie
- attaques contre les publics les plus fragiles, avec la destruction des RASED et la remise en cause de la maternelle
- baisse des niveaux de formation initiale (avec la disparition des IUFM) et continue
- contournement des règles paritaires et du contrôle des élus du personnel.

Seule la réponse unitaire la plus large nous permet de nous opposer à ces projets de destruction de l'École et des Services Publics. Le syndicalisme, fort de ses valeurs d'égalité et de solidarité, combat chaque jour ces mesures et travaille chaque jour à la défense des personnels et de leurs droits, et pour la réussite de tous les élèves.

Accompagner les collègues en toutes circonstances, face à l'administration, rassembler la profession pour soutenir, défendre, débattre, échanger,

agir, rencontrer les parents d'élèves, les associations, les citoyens... Autant de moments privilégiés et indispensables pour une autre École et une autre société. Autant d'actions syndicales uniquement permises par l'adhésions du plus grand nombre à nos actions et à notre syndicat.

Autant de revendications qui se sont retrouvées les 19 octobre, 20 novembre, 29 janvier, et lors des nombreuses actions qui ont réuni enseignants, étudiants, lycéens, parents d'élèves depuis plusieurs mois. Autant de mobilisations qui ont fait, font, et continueront de faire notre force pour empêcher la casse du Service Public d'Éducation.

La grève du jeudi 19 mars est une nouvelle étape dans cette lutte. Charge à nous tous de l'amplifier en poursuivant l'action, sous toutes ses formes, et en renforçant notre syndicat majoritaire porteur d'unité et d'action au sein de la profession, le SNUipp-FSU.

Bruno  
SUZANNA,  
Secrétaire  
général



# Grève du 19 mars

**La crise c'est eux, la réponse, c'est nous !**

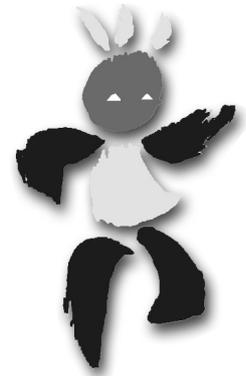
La forte mobilisation du 29 janvier a conduit Sarkozy à annoncer à l'occasion de la rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 février, une légère inflexion sociale à son plan de relance. En réponse à une partie des revendications avancées par les syndicats, des mesures sont annoncées, des processus de concertation sont proposés sur le partage de la valeur ajoutée et des profits, un fonds d'investissement social est programmé. CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les mesures sont trop parcellaires pour modifier le cap économique de la politique gouvernementale. Par ailleurs le Président a refusé catégoriquement d'augmenter le Smic, de modifier sa politique d'emploi dans les

fonctions publiques et de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires. A cela s'ajoutent l'attitude dogmatique du patronat et son refus d'assumer ses responsabilités. La crise nécessite des réponses d'une toute autre portée et conduit les syndicats à poursuivre la mobilisation. Ils ont confirmé la journée de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars qui a donné lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays. En prolongement de leur déclaration commune du 5 janvier, ils appellent les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, à faire entendre au gouvernement comme aux responsables patronaux et employeurs leurs revendications : défendre l'emploi privé et public, lutter contre la précarité et les



dérèglementations économiques et sociales, exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités, défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité. Ils expriment leur solidarité et leur soutien aux salariés des DOM et

à leurs syndicats et appellent gouvernement et patronat à répondre positivement aux revendications posées. Ils conviennent de se réunir à nouveau le 20 mars 2009 à 8h00.



## Service minimum

**Des enseignants retraités ont reçu un courrier de l'IA les invitant à se faire connaître auprès des collectivités pour assurer le service minimum d'accueil. SNUipp, Se et FGR s'y opposent.**

Son contenu les a heurtés, tant il montre le peu de respect et de considération à leur égard. Cet affront les a profondément blessés. La FGR-FP, le Se et le SNUipp ont exprimé leur consternation, leur indignation et leur colère. Consternation de voir l'IA jouer le rôle d'agent recruteur au service des collectivités locales.

Indignation de supposer que les retraités pourraient accepter d'accueillir les élèves un jour de grève, alors que les collègues actifs sont dans l'action syndicale pour défendre le Service Public et Laïque d'Éducation, défendre l'École à laquelle ils ont consacré toute leur carrière. Colère d'imaginer que ces retraités pourraient ainsi être

des briseurs de grève contribuant à remettre en cause l'exercice du droit de grève. Radiés des cadres, les retraités sont des citoyens à part entière, concernés par l'actualité et la situation sociale de notre pays, solidaires des revendications des actifs et porteurs de revendications spécifiques pour les retraités et les retraités.

Le SNUipp, le Se et la FGR-GP appellent les retraités à ne pas participer à cette opération et demandent à l'IA de renoncer à les contacter de nouveau. Le SNUipp et le SE ont publié une réponse type à envoyer à l'IA. Elle est disponible auprès du SNUipp ou sur le site <http://83.snuipp.fr>

## IRL 2008

**Augmentation de 2,5% dans le Var après négociations**

Après la traditionnelle réunion préparatoire qui s'est tenue le 2 février, le CDEN du 18 février a validé la proposition d'une augmentation de 2,5% de l'Indemnité Représentative de Logement, versée aux instituteurs non logés. Les communes rajouteront donc à leur charge 415,28 euros à l'indemnité versée pour l'année 2008, permettant à l'IRL d'atteindre le montant de 3166,28 euros.

# L'IA tente l'intimidation Solidarité et combativité !

6 février, devant l'IA



Le 6 février, la directrice l'école maternelle Semard de la ZEP de La Seyne était convoquée par l'IA. Il s'agissait de tenter de l'intimider suite au vote d'une motion à l'unanimité du conseil d'école condamnant le projet d'une nouvelle fermeture de classe. A l'appel du SNUipp, une centaine de personnes (collègues, parents, élus seynois dont l'adjointe à l'éducation) sont venues apporter leur soutien à Marie Jo sous les fenêtres de l'IA. La mobilisation a payé puisque l'IA lui adressera un simple courrier

et que le projet de fermeture a été repoussé. Le 17 février, ce sont Marion, Laure et Sylvie qui ont été convoquées par l'IEN de Saint Maximin et l'IA au motif qu'elles font partie du mouvement de désobéissance (lire ci-contre). Le SNUipp a là aussi appelé à un rassemblement devant le bureau de l'IEN et a accompagné les collègues convoquées. Là aussi, l'IA n'adressera que de simples courriers. L'action paye, la solidarité rend efficace. Serrons-nous les coudes !

## « Désobéisseurs »

Trois questions à Pascale, de Toulon, engagée dans ce mouvement.

### En quoi consiste ce mouvement de désobéissance ?

Mouvement spontané d'enseignants de toute la France, qui, comme des milliers d'autres collègues, ne comprennent pas l'intérêt pédagogique des mesures Darcos; en revanche, l'intérêt financier et l'idéologie qui les dictent sont très clairs: il s'agit de casser définitivement l'École publique. Nous avons décidé d'informer notre hiérarchie et de rendre publique notre démarche au moyen d'une lettre: nous refusons, par exemple, l'aide personnalisée telle qu'elle est prescrite. Ce mouvement non-violent, indépendant, rassemble des professionnels proposant un type d'action complémentaire à l'action

syndicale, par ailleurs indispensable.

### Quels en sont les principaux objectifs ?

alerter l'opinion sur cette destruction de l'école de la République. La liberté pédagogique mise en avant par les rédacteurs des "nouveaux" programmes est impraticable. En se généralisant, ce mouvement rendra de fait l'application des prétendues réformes impossible. Le gouvernement doit engager de véritables négociations et une concertation avec les acteurs de l'Éducation.

### Quelles suites donner à ces initiatives ?

Le 31 janvier s'est tenu à Paris le colloque de "l'Appel des Appels" réunissant tous les secteurs tou-

chés par les attaques au service public et aux libertés fondamentales. Un grand mouvement citoyen est en train de voir le jour. Unissons-nous, sans nous laisser diviser par des os à ronger. Cessons de produire de l'échec et d'exclure. Je crois qu'ensemble, nous pouvons faire entendre notre refus d'une société fondée sur les inégalités, la compétition et l'exclusion. Réformer l'école, bien sûr! Proposons d'autres pistes que la destruction pure et simple de notre école: meilleure formation des enseignants, pédagogies de coopération, médiation sur le temps de classe, RASED complets, véritable statut des personnels précaires, arrêt des suppressions de postes...

## IUFM : Institut Universitaire Frauduleusement Massacré

Vous trouverez les principaux changements dans la formation initiale retranscrits dans le tableau ci-dessous. Des propositions inacceptables qui expliquent que les IUFM de la Seyne et de Draguignan sont mobilisés depuis

plusieurs semaines. L'expression du mécontentement a pris plusieurs formes : distribution de tracts, cortèges mortuaires, occupation du port de la Seyne, audience auprès de différents élus du département, vente aux

enchères des formateurs à Draguignan... Plus que jamais le SNUipp, 1<sup>er</sup> syndicat dans les IUFM du département, est présent dans la lutte pour l'amélioration de la formation des enseignants.

	Aujourd'hui	Demain	Conséquences
Études	Une licence (3 ans) + 2 ans dans un en IUFM (1 an de préparation au concours + 1 an de formation rémunérée). La formation initiale est cadrée NATIONALEMENT.	Une licence (3 ans) + 2 ans supplémentaires en fac Autonomie des universités tant sur le plan économique que pédagogique.	Des formations fondamentalement inégales d'un campus à l'autre puisqu'en l'absence de cadrage national, chaque université proposera la formation qui lui plaira.
Place du concours	Fin de la 4 <sup>ème</sup> année. La 5 <sup>ème</sup> année les lauréats sont professeurs stagiaires (saliés)	Tout au long de la 5 <sup>ème</sup> année (janvier et juin). Les étudiants restent ... étudiants (non salariés)	Des inégalités sociales : Les études payantes s'allongent, donc sélection par l'argent. Les nantis pourront en outre choisir le campus délivrant la « meilleure formation ».
Concours	Pour être validé et titularisé, un enseignant stagiaire (pe2) est évalué au cours d'au moins 7 visites en classe	Lors du concours, l'évaluation du candidat se fera sur la <b>présentation orale d'une leçon fictive</b> et sur sa connaissance du système éducatif !	Un recrutement inadapté, <b>uniquement basé sur des aspects théoriques !</b>
Stages pratiques	16 jours « d'observation » dans la classe d'un maître formateur diplômé (IMF ou PEMF) + <b>54 jours en responsabilité</b> dans une classe avec des visites de formateurs donnant lieu à des rapports écrits.	20 jours « d'observation » dans une classe mais..... <i>de quel enseignant ?</i> <b>+18 jours MAXIMUM en responsabilité</b> dans une classe ( <i>avec quel accompagnement ?</i> )	Des enseignants BEAUCOUP MOINS BIEN FORMES. Le temps passé face à une classe, pour se préparer est DIVISÉ PAR 3. Dès le mois de septembre suivant le concours, le collègue se retrouvera devant sa propre classe, les collègues de l'école ayant pour mission de parfaire sa formation sous forme de compagnonnage

# Préparation de la rentrée 2009

**Informations incomplètes au CTPD, boycott du CDEN, occupations d'écoles, menaces de sanctions : dialogue social version Sarkozy dans le Var.**

Le CDEN s'est tenu le 18 février, soit une semaine après qu'il a été boycotté par la quasi totalité de ses composantes : tous les syndicats (FSU, UNSA, CSEN), les fédérations de parents d'élèves (PEEP et FCPE), les oeuvres complémentaires de l'école ainsi que des élus. Ce boycott exprime la protestation, l'inquiétude et la colère face à la politique qui est mise en oeuvre dans l'éducation. Le gouvernement a fait le choix de présenter un budget qui poursuit les régressions. Pour la rentrée 2009, 13500 emplois sont supprimés dont 6000 pour les écoles (parmi les quels 3 000 RASED).

Non seulement le gouvernement n'a pas répondu aux attentes et aux revendications des personnels, mais pire encore, il a répondu par la négative à l'exigence de l'abandon des suppressions de postes dans la Fonction Publique. Il n'a pas répondu aux revendications salariales.

Dans l'Éducation, nous vivons une crise qui se traduit par des réformes à marche forcée, sans réelle consultation ou prise en compte de l'avis des personnels et plus largement de la communauté éducative. Pour notre académie, en retard dans la



plupart des domaines, la situation ne va pas s'améliorer, bien au contraire... Dans le premier degré 110 postes sont supprimés (0 au titre de la démographie, 95 au titre des RASED et 15 au titre des MAD). Le Recteur a décidé de couper la poire en deux : - 55 postes pour les AM et - 55 pour le Var. Ceci ne correspond pas à la réalité du terrain : le Var présente un déficit d'environ 80 postes par rapport aux Alpes Maritimes. L'année dernière, le Var avait une dotation positive de 9 postes. Cette année avec une dotation zéro poste au titre de la démographie mais avec - 55 postes au global, la situation dans les écoles va empirer.

Dans ces conditions, plus difficiles, nous avons pu constater et dénoncer que les

pressions de l'administration se sont faites plus fortes sur nos collègues. C'est inadmissible. Enfin le SNUipp a rappelé devant le préfet qu'il n'acceptait pas la remise en cause du droit de grève par la loi du 20 août 2008 sur le SMA dont il demande l'abrogation. Un collectif rassemblant des élus, des organisations syndicales (FSU et UNSA) et les parents d'élèves FCPE s'est créé dans le Var, département où les sanctions financières prononcées à l'encontre des élus (astreintes de 10 000 € par heure !) ont été les plus démesurées de France. Il y aurait beaucoup à dire sur les conditions de l'accueil dans les écoles les jours de grève en terme de qualité et surtout de sécurité. Et il y a beaucoup à dire sur l'état du non remplacement au quotidien, faute de postes, et ce, tous les jours où il n'y a pas de grève... Mais là, le gouvernement qui en est directement responsable, préfère se taire !

**Ultime rebondissement après le CDEN : le recteur a annoncé que le Var rendrait 45 postes au lieu des 55 annoncés depuis des semaines. Un recul à mettre sur le compte de la mobilisation, qui doit se poursuivre !**

## 9 Fermetures postes G

- ELÉM. F.Mistral Draguignan,
- ELÉM. Monge Roustan St Raphaël,
- ELÉM. Charles Sandro Le Pradet,
- MATER Le Micocoulier Le Muy,
- ELÉM. La Ferrage Fayence,
- ELÉM. Le Riallet Cogolin,
- MATER J.Aicard Toulon,
- ELÉM. Beaucaire Toulon,
- ELÉM. Jules Ferry La Valette

## 20 Fermetures postes E

- ELÉM. P.Brossolette Garéoult,
- ELÉM. A.France Pierrefeu,
- ELÉM. Les Grands Prés Flassans,
- ELÉM. Les Arènes St-Raphaël,
- ELÉM. Camail-Liberté St-Raphaël,
- MATER La Lauve St-Raphaël,
- ELÉM. Marc Legouhy Le Lavandou,
- ELÉM. Les Arquets La Crau,
- ELÉM. J.Ferry Carqueiranne,
- ELÉM. Giono/Malraux La Seyne,
- ELÉM. Marcel Pagnol La Seyne,
- ELÉM. Eucalyptus Fréjus,
- ELÉM. Marrounie Ollioules,
- ELÉM. Oliviers Puget/Argens,
- ELÉM. Roseraie Cavalaire,
- MATER Cantarelle, Cogolin,
- ELÉM. Pont du Las Toulon,
- ELÉM. Sandro Toulon,
- ELÉM. M.Pagnol La Valette,
- ELÉM. Brunet 2 Toulon

## RASED

Les actions menées et la pétition RASED (250000 signatures) ont contraint le ministre à revenir sur les 3 000 suppressions de postes dans les RASED selon la formule "1500 suppressions et 1500 postes surnuméraires". Le ministère a même rappelé dans le relevé de conclusion de la réunion de négociation préalable de la grève du 29 janvier, "que ces affectations de maîtres surnuméraires ne

se feraient pas au détriment de l'accueil des élèves et de l'ouverture de classes". Mais nulle part nous n'avons trouvé de traduction budgétaire de cette affirmation. Il est pourtant réaffirmé après la réunion au ministère du 5 février sur "le traitement de la difficulté scolaire" que les IA ne doivent pas compenser l'application de ces mesures (les 1 500 surnuméraires) par des fermetures ou des non ouvertures d'autres postes. Or c'est précisément ce qui se passe dans le Var et qui nous

fait conclure que Darcos est un menteur. L'IA procède à 46 fermetures en RASED : 29 fermetures "sèches" et 17 surnuméraires. Le calcul aurait du être de 23 "sédentarisés" et 23 "surnuméraires". Nous continuons à demander le maintien de tous les postes RASED et nous gardons comme objectif, par de nouvelles actions de grève, de gagner un collectif budgétaire qui permettrait de détricoter les mesures qui seront prises.

## 17 TRANSFORMATIONS DE POSTES RASED FERMES

- Poste E ELÉM. Cigalos Puget-Ville devient surnuméraire ELÉM. Vaillant Couturié, Carnoules
- Poste E ELÉM. M.Pagnol Draguignan devient surnuméraire ELÉM. M.Pagnol Draguignan
- Poste E ELÉM. F.Mistral Draguignan devient surnuméraire ELÉM. Marronniers Draguignan
- Poste E ELÉM. Jaurès La Londe devient surnuméraire ELÉM. Jaurès La Londe
- Poste E ELÉM. Iles d'Or Hyères devient surnuméraire ELÉM. Iles d'Or Hyères
- Poste E ELÉM. Jean Moulin Bormes devient surnuméraire ELÉM. Jean Moulin à Bormes
- Poste G ELÉM. St-Exupéry Hyères devient surnuméraire ELÉM. St-Exupéry Hyères
- Poste G ELÉM. Zunino 1 La Garde devient surnuméraire ELÉM. Zunino 1 La Garde
- Poste E ELÉM. Vernette Sanary devient surnuméraire ELÉM. T-Merle La Seyne (autre circo)
- Poste E ELÉM. Rousseau La Seyne devient surnuméraire ELÉM. Pagnol La Seyne (autre circo)
- Poste E ELÉM. Reynier Six-Fours devient surnuméraire ELÉM. Le Château Ollioules
- Poste G ELÉM. Briand Barjols devient surnuméraire ELÉM. Briand Barjols
- Poste E ELÉM. Valbertrand Toulon devient surnuméraire ELÉM. Pont du Las Toulon
- Poste E ELÉM. La Florane Toulon devient surnuméraire ELÉM. La Florane Toulon
- Poste E ELÉM. Pont Neuf 1 devient surnuméraire ELÉM. Pont Neuf 1
- Poste E ELÉM. Octave Maurel Bandol devient surnuméraire ELÉM. Octave Maurel Bandol
- Poste E ELÉM. Picotières Sanary devient surnuméraire ELÉM. Picotières Sanary

# Mesures définitives prises par l'IA pour la rentrée de septembre 2009

## Ouvertures en élémentaires

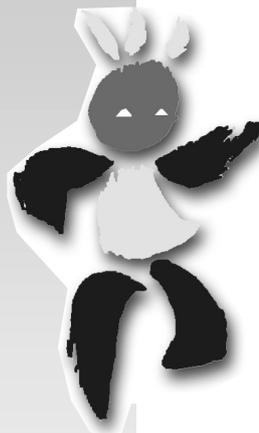
- Pignans,
- Lei Cigalos Puget-Ville,
- Le Plantier Régusse,
- Ferry La Crau

## Ouvertures en maternelles

- Zola Lorgues
- Primaires
- Lei Bastides Belgentier

## Autres ouvertures

- Clis D à l'ELÉM. M.Pagnol à Draguignan
- Clis "dys" à l'ELÉM. La Peyroua au Muy
- Clis D à l'ELÉM. Jaurès aux Arcs
- CRI à l'ELÉM. Les Eucalyptus à Fréjus
- Clis D à l'ELÉM. Les Marronniers/Les Picotières à Sanary
- Ouverture d'une nouvelle école primaire "Peymarlier" aux Arcs (1 création de classe, 5 classes transférées des autres écoles de la commune).  
Reconduction de 0.25 de décharge particulière attribuée au directeur de l'ELÉM. J.Aicard à La Garde.
- Reconduction de 0.25 de décharge particulière attribuée au directeur de l'ELÉM. J.Giono à Fréjus.
- Reconduction de 0.25 de décharge particulière attribuée au directeur l'ELÉM. Les Lauriers/L.Blanc.



## FUSION D'ÉCOLES

- ELÉM. Les Lauriers/L.Blanc à St Tropez : 1 fermeture de classe après fusion.
- École primaire de Varages.
- ELÉM. Marronniers/Picotières à Sanary : 1 fermeture de classe après fusion.

## POSTES FLECHES

- ELÉM. P.Brossolette, Garéoult : ouverture d'un poste anglais
- ELÉM. Jean Aicard, La Farlède : ouverture d'un poste anglais
- ELÉM. St John Perse Giens, Hyères : ouverture d'un poste fléché anglais
- ELÉM. Paul Long, Hyères : ouverture d'un poste fléché anglais
- ELÉM. Toussaint Merle, La Seyne : fermeture d'un poste allemand et ouverture d'un poste anglais
- ELÉM. Les Eucalyptus, Fréjus : ouverture d'un poste fléché anglais
- ELÉM. Henri Michel, Vidauban : ouverture d'un poste fléché italien
- ELÉM. La Roseraie, Cavalaire : ouverture d'un poste fléché anglais
- ELÉM. Frédéric Mistral, La Croix-Valmer : ouverture d'un poste fléché anglais
- ELÉM. Marcel Aumeran, Le Plan de la Tour : ouverture d'un poste fléché anglais
- ELÉM. P.Barles, St Maximin : fermeture d'un poste fléché italien
- ELÉM. M.Dodero-Le Brusuc, Six-Fours : ouverture d'un poste fléché anglais

## Fermeture des postes de maîtres formateurs

(postes transformés en adjoint standard)

- - 1 IMF EEPU Pagnol Carqueiranne
- - 1 IMF EEPU Tardivier La Garde
- - 1 directeur d'application EMA Giono Draguignan
- - 2 postes IMF EMA Giono Draguignan
- - 1 IMF EEA Curie Draguignan
- - 2 postes IMF EEA Ferry 1 Draguignan
- - 1 poste IMF EEA Giono Draguignan
- - 1 poste IMF EMPU Pasteur Draguignan
- - 1 poste IMF EMPU Playes Six-Fours
- - 1 poste IMF EEPU Sandro Toulon
- - 1 poste IMF EMPU St Roch Toulon
- - 1 poste IMF EEPU Cousteau-Le Jonquet Toulon
- - 1 poste IMF EEPU Morel Bandol

## Fermetures en élémentaires

- Maunier Flayosc,
- Jean Moulin Bormes,
- Anatole France Hyères ,
- Iles d'Or Hyères,
- Legouhy Le Lavandou,
- Giono La Crau,
- Sandro Le Pradet,
- Louis Clément St Mandrier,
- Cité des Pins Toulon,
- Routes Toulon (maintien décharge direction)
- Pont Neuf 1 Toulon

## Fermetures en maternelles

- Le Val,
- Mistral Sollies-Pont,
- St Exupéry La Seyne,
- Le Brusuc Six-Fours,
- Octave Maurel Bandol

## Fermetures en primaires

- Joseph Ducret Méounes,
- Ile de Port Cros (fermeture de l'école)

## Autres fermetures

- Clis D de l'ELÉM. M.Trussy à Lorgues
- Clis D de l'ELÉM. Toussaint-Merle à La Seyne
- 2 postes de soutien à La Seyne
- CRI à l'ELÉM. Lazare Carnot à Toulon
- 1 poste de soutien à Toulon 3
- 1 poste Institut Hélio-Marin à Hyères

## SURSIS A EXAMINER EN SEPTEMBRE

### Élémentaires

- Communale Salernes,
- Ferry Carqueiranne,
- Pagnol La Crau,
- Zunino 1 La Garde,
- Giono La Valette

### Maternelle

- Moulin Vieux La Londe,
- Rougiers,
- Janer Roquebrune,
- Jonquet Toulon

## REORGANISATIONS

- Cogolin : 1 ouverture à Chabaud, 2 ouvertures au Rialet, 4 fermetures à La Cantarelle (école totalement fermée) : 1 fermeture de classe dans l'opération.
- St Cyr : Fermeture de l'EMPU Le Regain à St Cyr (- 3 classes), 1 ouverture à Manon des Sources mater, 1 fermeture à Jean de Florette, 3 ouvertures à la Dédrière.
- Transfert d'un poste E de l'ELÉM. L.Carpe à Rians à l'ELÉM. V. Pastorello à La Verdière
- Changement d'adresse administrative du SAAIS aux Arcs : nouveau rattachement administratif au Collège D.Reinhardt à Toulon



# Le SNUipp empêche la tenue de la CAPD du 16 février

**Grâce aux 6 sièges sur 10 qu'il occupe en CAPD suite à la confiance renouvelée par la profession lors des dernières élections, le SNUipp-FSU a boycotté la Commission Paritaire prévue le 16 février 2009. Faute de quorum, la CAPD a été reconvoquée quatre jours après, n'entraînant aucune perturbation pour les collègues mais un sérieux embarras pour l'administration.**

## La déclaration du SNUipp le 16 février

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous ne siégerons pas à la CAPD du 16 février 2009 qui ne pourra donc pas se tenir faute du quorum requis. Par cette

action, nous tenons à vous signaler notre mécontentement et notre colère de voir les droits des personnels bafoués sans cesse.

Dans un climat social tendu et alors que le dialogue social est mis à mal à tous les échelons, y compris au niveau de notre département, vous augmentez la

***Vous augmentez la pression sur les personnels...  
Vous multipliez les menaces de sanctions...  
Vous persistez à entraver le travail des élus ...***

pression sur les personnels en convoquant, par exemple, une directrice d'école qui applique les textes et les connaît, elle. Vous multipliez les menaces de

sanctions en direction de nos collègues qui émettent un avis contraire au votre ou à celui de notre ministre. Vous persistez à

entraver le travail des élus du personnel en ne les remplaçant

pas alors que les textes précisent que tout doit être mis en place pour faciliter leur travail. Vous nous faites parvenir des documents

préparatoires hors délais en permanence alors que vous exigez des retours des écoles dans des délais toujours plus courts. Vous proposez des modifications importantes dans les règles du Mouvement des personnels à valider en quelques jours, alors que depuis plus de trois mois nous vous demandons de travailler ensemble sur la question. Et nous n'allons pas lister ici l'intégralité des nombreuses raisons de notre colère. Si sur un certain nombre de dossiers nous ne sommes pas d'accord, nous

entendons pouvoir en débattre, autour d'une même table, dans le respect que notre administration doit à ses personnels. En effet, si nous avons des devoirs, nous avons aussi des droits et nous n'acceptons plus le pathétique « nous faisons pour le mieux » que nous a servi Monsieur l'INA il y a peu. Ce n'est jamais de gaieté de cœur que nous refusons de participer aux travaux d'une CAPD. Il s'agit pour nous de tirer une nouvelle fois une sonnette d'alarme, en espérant que vous l'entendrez, et qu'elle saura vous

faire trouver le chemin d'un réel dialogue social. Dans la même logique, le CDEN du 10 février dernier a été boycotté

***« Nous n'acceptons plus le pathétique « nous faisons pour le mieux » que nous a servi Monsieur l'INA »***

unitairement, face aux multiples attaques contre le Service Public d'Éducation et ses personnels. C'est dans la même unité que nous appelons l'ensemble de la profession, des parents d'élèves, des étudiants, des citoyens, à se rassembler devant la Préfecture le 18 février prochain à 14h, pendant la nouvelle réunion du CDEN. Nous espérons ainsi pouvoir revenir à des pratiques paritaires plus respectueuses des personnels de l'Éducation Nationale et plus soucieuses du Service Public d'Éducation.

**Notre échelle des valeurs ne sert pas à monter, mais à grandir.**



# La déclaration du SNUipp à la CAPD du 20 février

Cette CAPD se tient après que nous ayons décidé de vous rappeler par le boycott de la CAPD du 16 février dernier, que nous en avons assez du mépris que vous affichez en direction des personnels et des usagers du service public d'éducation dans notre département. Ce n'est malheureusement pas la première fois que nous attirons votre attention

Le jour même de notre boycott, vous avez jugé utile d'envoyer à toutes les écoles et à tous les enseignants du département un courrier consacré au fonctionnement du paritarisme. Nous aurions apprécié que des réponses aussi rapides de votre part soient apportées aux questions des personnels et de leurs élus.

Vous écrivez dans ce courrier que le CTPD du 9 février s'est tenu dans des conditions parfaitement normales. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ignorerez-vous les termes de l'article 25 du décret 82-452 du 28/05/1982 qui précisent : « *Toutes facilités doivent être données aux membres des comités pour exercer leurs fonctions. En outre, communication doit leur être donnée de toutes*

*pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance.* ». AUCUN document n'a été transmis aux élus du personnel membres du CTPD 8 jours avant la commission du 9 février. AUCUN. Nous n'appelons pas cela des « conditions normales ».

Lors de ce CTPD, le ministère vous demandait de fermer spécifiquement des postes d'enseignants mis à disposition. Des « conditions normales » voudraient que vous fournissiez aux membres du CTPD la liste de tous les enseignants mis à disposition afin d'éclairer vos choix de suppression. AUCUNE liste n'a été communiquée. Y aurait-il des choses à cacher ? Nous n'appelons pas cela des « conditions normales ». Et ce n'est pas faute de vous avoir sollicité depuis deux mois.

Le SNUipp vous demande depuis le mois de novembre de réunir un groupe de travail sur la question du Mouvement des personnels. Il nous aura fallu attendre presque trois mois pour échanger avec vous sur cette question, et découvrir en séance vos propositions. Nous n'appelons pas cela des

« conditions normales ». Le Mouvement des personnels est une opération lourde pour les élus du personnel comme pour vos services. Cette opération et les importantes modifications que vous envisagez ne peuvent être traitées à la légère. Vous ne faites même pas figurer ce point à l'ordre du jour de la CAPD. C'est dire l'intérêt que vous semblez y porter.

Qui retarde les mesures à prendre ? Celles et ceux qui réunissent, rencontrent et débattent avec des centaines de collègues du département ou celui qui fait la sourde oreille aux demandes de réunions de groupe de travail ?

Qui dégrade le service public d'éducation ? Celles et ceux qui font entendre la voix du terrain ou celui qui ne remplace pas des dizaines d'enseignants chaque jour dans leur classe ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous sommes bien décidé à assumer notre mandat d'élu du personnel de la meilleure façon possible. Cela passe par une écoute attentive des remontées du terrain. Nous y sommes attachés. Nous sommes là pour ça. Ce n'est qu'avec le retour d'un climat serein et la fin de l'autoritarisme que nous pourrons nous atteler à bâtir l'École de la réussite de tous les élèves. Nous serons de celles et ceux qui apporteront leur contribution, dans le respect de nos prérogatives respectives.

  
Toulon, le lundi 16 février 2009

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale du Var

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré du Var  
S/c des Inspecteurs des circonscriptions

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Adjoint à l'IA-DSDEN  
E. PENSO

Tél : 04.94.09.55.10  
E-mail : sden@33@ac-nice.fr  
Réf. : E.P/ISB/16-02-09 n° \*

**Objet : fonctionnement du paritarisme**

Lundi 9 février, le Comité Technique Paritaire Départemental centré sur les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2009 s'est tenu dans des conditions parfaitement normales.

Le catalogue complet des écoles du département a été adressé aux représentants des personnels, ce qui était une demande forte de leur part.

Les organisations représentatives ont émis un certain nombre de remarques sur lesquelles l'Inspection Académique entendait apporter des réponses.

Or le Comité Départemental de l'Éducation Nationale qui devait se tenir le lendemain mardi 10 février après-midi a dû être ajourné faute de quorum : les différentes organisations syndicales et les associations de parents d'élèves n'ont pas siégé.

Ce lundi 16 février, la Commission Administrative Paritaire Départementale concernant les mesures touchant directement les personnels (liste d'aptitude aux fonctions de directeur, mouvement inter-départemental, candidature aux stages DDEAS et DEPS) est de nouveau reportée suite au refus du SNUIPP de siéger.

Pourtant un groupe de travail avait permis de mettre en avant les positions respectives sur les modifications à apporter aux modalités de mouvement.

Les mesures à prendre seront fatalement retardées et ceci au détriment de tous.  
La politique de la chaise vide ne pourra que dégrader le service public d'éducation que nous souhaitons tous améliorer.

  
Dominique MULLER

Rue de Montebello - BP 1204 - 83070 TOULON CEDEX Tél : 04.94.09.55.10 - Fax : 04.94.09.55.93 - E-mail : iena@33@ac-nice.fr  
fonctionnement du paritarisme 160209.doc

# Compte rendu de la CAPD du 20 février

## Liste d'aptitude Direction d'école

61 collègues ont vu leur candidature retenue sur la liste d'aptitude Direction d'école. 11 collègues se sont vu refuser l'inscription sur cette même liste. La lecture de chaque avis négatif a été donnée en CAPD.

## Majoration de barème pour les permutations interdépartementales

Les 3 collègues ayant demandé une majoration de barème ont reçu un avis positif de la CAPD. Ces demandes étaient accompagnées d'un avis jugé « très prioritaire » par le médecin conseiller technique.

## Stage DDEAS (direction d'établissements spécialisés)

Nous compterons à la rentrée prochaine dans notre département 6 postes vacants nécessitant le DDEAS. 2 retours de stages DDEAS sont prévus et 3 candidats concourent librement. A ce jour, l'Inspecteur d'Académie ne propose que 3 départs en stage. Pour le SNUipp-FSU, la qualité de l'enseignement spécialisé dépend en premier lieu des moyens que l'Etat et les Inspections Académiques sont prêts à mettre dans la formation des personnels. En matière d'ASH, une politique ambitieuse est nécessaire afin de donner au Service Public d'Éducation les moyens de faire réussir tous les élèves.

## Stage DEPS (Psychologues scolaires)

5 postes de psychologues scolaires devraient demeurer vacants dans le Var pour la rentrée prochaine. 4 collègues varois ont postulé au stage de préparation au DEPS. Cependant, l'Inspecteur d'Académie ne réclame que deux départs en stage, tout en transmettant les 4 demandes varoises. Les candidats seront contactés dans les semaines à venir par l'Université d'Aix-en-Provence qui a, seule, pouvoir de décision des candidats retenus. Pour le SNUipp-FSU, seule une politique ambitieuse de formation et de recrutement dans l'ASH, avec la constitution du plus grand nombre possible de RASED complets, permettra de prendre en charge la difficulté scolaire dans son ensemble.



## QUESTIONS DIVERSES posées par le SNUipp

### Modifications des opérations du Mouvement des personnels

L'IA a présenté les modifications qu'il entend mettre en place concernant le Mouvement des personnels dans le Var. Le SNUipp a exprimé son opposition totale tant sur le fond que sur la forme des propositions présentées par l'IA. Le syndicat a dénoncé un dynamitage du dispositif qui pose de surcroît le premier jalon d'un Mouvement national pour les personnels. Le projet de l'administration est contestable sur chaque point :

- Une seule phase de saisie des vœux est un recul pour les personnels.
- L'impossibilité d'annuler un ou plusieurs vœux après saisie est un recul pour les personnels.
- La limitation de la saisie à 30 vœux est un recul pour les personnels.
- La modification des éléments pris en compte dans le calcul du barème est un recul pour les personnels.

### Calendrier Mouvement 2009 : (VOIR PAGE 10)

- **Mouvement principal** : saisie des vœux du 1<sup>er</sup> au 10 avril 2009.
- **CAPD** : 28 mai 2009
- **Groupe de travail** : 29 juin 2009 (affectations à titre provisoire)
- **CAPD** : fin août.

### Modalités de participation au Mouvement

- 1 seule phase de saisie des vœux : vœux valables pour le Mouvement principal et le Mouvement complémentaire.
- Retour Accusé/Réception uniquement en cas d'annulation de participation (pas de modification sur 1 ou plusieurs vœux).
- Nombre de vœux possibles : 30.

### Le barème :

- **Ancienneté Générale de Service** : 1 point par an pour les 10 premières années, puis 0.5 point par an pour les 10 années suivantes, au-delà 0.25 point par an (même décompte pour les mois et les jours).
- **Suppression de la note** pédagogique dans le barème.
- **Prise en compte des enfants** : 0.5 point par enfant à charge (moins de 20 ans au 31.12.08)
- Discriminant en cas d'égalité : la note pédagogique (sans correctif) puis l'âge si nécessaire.

### Les sortants d'IUFM

- Participation au Mouvement principal inchangée.
- Affectation manuelle fin juin : priorité sur postes de titulaires de secteur (à titre provisoire)
- Discriminant en cas d'égalité de barème : rang au concours puis l'âge si nécessaire.

## Compte rendu de la CAPD du 20 février (suite)

### Stages CAPA-SH 2009-2010

L'IA a annoncé des besoins en options D et F (CLIS SEGPA, IME), mais a reconnu avoir pris du retard sur ce dossier.

### Recrutement des Listes Complémentaires

Le SNUipp a fait état de l'émoi des collègues sur la Liste complémentaire du CRPE 2008, qui voient des recrutements effectués dans tous les autres départements mais pas dans le Var alors que 8 postes sont vacants. Un rassemblement avait d'ailleurs lieu sous les fenêtres de l'Inspection durant les travaux de la CAPD. Contrairement à ce qu'il avait annoncé à l'automne, l'IA a maintenu son choix de recrutement par Ineat uniquement, refusant toute possibilité de mixer les recrutements entre Ineat et LC.

### Mouvement 2009 et postes à missions spécifiques

Le SNUipp a demandé communication de la liste des personnels ayant participé aux entretiens.

### Mouvement 2009, RASED et IPEMF

L'IA entend n'attribuer qu'une unique priorité sur les postes surnuméraires aux personnels RASED dont le poste a été transformé ! Le SNUipp a demandé que les personnels concernés par une fermeture de poste RASED

puissent bénéficier d'une triple priorité : sur le poste surnuméraire créé à partir de la transformation de leur poste d'origine (avec une priorité maintenue l'année suivante pour revenir sur un poste RASED de son option), sur les postes de leur option dès ce Mouvement, ainsi que sur les postes d'adjoints de leur école d'implantation. Même demande pour les IPEMF dont le poste est transformé en adjoint « standard ».

### Personnels de l'ASH et demandes de temps partiel

Le SNUipp s'est étonné que des demandes de temps partiel sur autorisation soient bloquées pour le moment. L'IA dit vouloir vérifier le fonctionnement des TS affectés sur des postes de l'ASH. Le SNUipp a rappelé que des dizaines de collègues non formés travaillent dans l'ASH sur des postes complets sans que cela ne pose de problème au service et a souligné le décalage entre la casse des RASED et le soudain besoin de vérifier le bon fonctionnement des postes fractionnés.

### Échanges intra-académiques des PE2 entre le Var et les Alpes Maritimes

Une commission spécifique s'est tenue ce jour même. 13 PE2 varois souhaitaient aller dans les Alpes Maritimes, et 8 PE2 niçois souhaitaient entrer dans le Var. Les échanges terme à terme ont donc permis 8 permutations.

## Vos élu(e)s SNUipp-FSU à la CAPD du VAR

### Titulaires



**SUZANNA**  
**Bruno**  
TRS  
TOULON 1



**BOURRELY**  
**Sylvie**  
Mat Grand Chêne  
ROCBARON



**TRIGO**  
**Emmanuel**  
Élémentaire Carnot  
TOULON



**TOUVIER**  
**Raphaële**  
Maternelle Zay  
LA SEYNE



**MAUREL**  
**Paul**  
Segpa Bosco  
LA VALETTE



**FAVENNEC**  
**Maude**  
Élém. Eucalyptus  
FREJUS

### Suppléant(e)s



**TURCO**  
**Cédric**  
Élém. Giono  
LA SEYNE



**MARTINEZ**  
**Monique**  
TM mater Font Pré  
TOULON



**GIRAUD**  
**David**  
Conseiller péda.  
VAR ASH



**HELLO**  
**Isabelle**  
Rééd. St Exupery  
HYERES



**LENORMAND**  
**Céline**  
Élémentaire Mistral  
TOULON



**GIUSIANO**  
**Julien**  
TM élémentaire  
BESSE/ISSOLE

# SPECIAL MOUVEMENT 2009

## QUI PARTICIPE ?

1/ **S'ils le désirent**, tous ceux qui, actuellement nommés à titre définitif, souhaitent changer de poste.

2/ **Obligatoirement :**

- ceux nommés à titre provisoire,
- les collègues touchés par une mesure de carte scolaire (ils sont avisés individuellement par l'IA).
- les collègues intégrés par permutation informatisée,
- ceux ayant demandé leur réintégration de dispo, détachement, congé parental...
- les sortants de stage de formation spécialisée,
- les sortants d'IUFM.

## QUELS POSTES DEMANDER ?

Il est essentiel, pour avoir un maximum de chances d'obtenir satisfaction, de demander tous les postes qui sont susceptibles de vous intéresser, (classés, bien sûr, dans l'ordre de vos préférences), sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou non.

Par le jeu du Mouvement tout poste est susceptible de se libérer en cours d'opération.

## 1/ LA SAISIE DES VŒUX

Pour le Mouvement Principal, la saisie se fera du mercredi 1er avril au vendredi 10 avril 2009 par internet.

## 2/ L'ACCUSE RECEPTION

Une fois la période de saisie clôturée, l'administration enverra le 13 avril 2009 un accusé-réception dans la boîte I-Prof de chaque participant permettant de visualiser les éléments du barème.

Cette mesure constitue une avancée importante dans la vérification, par l'intéressé(e) lui-même, de son Mouvement. **Impossible désormais d'annuler certains vœux.**

Il reste possible d'annuler sa participation au Mouvement jusqu'au 28 avril (retour Accusé réception).

## 3/ MOUVEMENT PRINCIPAL

Le mercredi 6 mai 2009 se tient un groupe de travail chargé d'étudier les priorités accordées aux participants.

Le lundi 18 mai l'IA communiquera le projet de Mouvement aux élu-e-s du personnel. Le SNUipp tiendra une permanence téléphonique.

**CAPD prévue Jeudi 28 Mai 2009.** Permanence téléphonique au SNUipp.

## 4/ MOUVEMENT PARTICULIER

Un appel à candidature sur les postes à missions spécifiques restés vacants (direction, dir. spécialisée, postes spécialisés, IMF, CPC...) sera diffusé le 29 mai 2009. Les candidat(e)s devront formuler leurs vœux **avant le 8 juin 2009**. Les résultats de cet appel seront connus après le groupe de travail du 12 juin.

## 5/ MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE

**Plus de nouvelle saisie des vœux pour les collègues restés sans poste à l'issue du Mouvement principal.**

Les affectations du Mouvement complémentaire se feront sur la base de la saisie faite en avril.

**Résultats connus suite au groupe de travail du 29 juin.**

## 6/ FIN DU MOUVEMENT

Les collègues sans affectation après le Mouvement complémentaire se voient attribuer un poste à titre provisoire lors de la CAPD prévue fin août. Les collègues en « surnombre » (toujours sans poste début septembre) sont affectés sur les postes qui deviennent vacants après la rentrée.

## Conseils

✓ **Préparez votre liste de vœux** à l'aide de la fiche fournie par l'IA.  
✓ Vérifiez que vous ayez votre NUMEN.  
✓ N'attendez pas les derniers jours : le serveur risque d'être saturé.  
✓ **Soyez attentifs à ce qui s'affiche !**  
Après la fermeture du serveur vous ne pourrez plus modifier ni vos vœux (même en cas d'erreur) ni l'ordre de vos vœux. Les erreurs de code ne peuvent pas être rattrapées.

✓ **Attention aux libellés des postes, renseignez-vous !**

Par exemple : certains postes implantés dans une école peuvent fonctionner sur plusieurs écoles ou sur une circonscription. Tout poste demandé et obtenu ne peut être refusé !

**A PROPOS DES REGROUPEMENTS**

✓ Nous recommandons aux collègues ayant un petit barème de demander des regroupements de postes (commune ou secteur) qui permettent avec un seul code de demander plusieurs écoles.

**Attention, les regroupements de communes La Seyne, Toulon, Fréjus, Les Arcs correspondent à une zone géographique, et non aux circonscriptions d'IEN.**

Chacun devra vérifier attentivement son document.

✓ Pensez à transmettre au SNUipp un **DOUBLE** de vos courriers à l'IA, pour un contrôle et un suivi syndical.

## Comment ça marche ?

- ▶ Les barèmes et les postes vacants sont contrôlés par les élus du personnel.
- ▶ L'ordinateur traite les demandes des collègues dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre indiqué sur la liste établie par le collègue.
- ▶ Chaque poste, donc chaque vœu, correspond à un code différent. La plupart des postes sont inclus dans une commune, ou un secteur, puis un regroupement de communes. Il convient donc d'aller du précis au général.
- ▶ Les postes vacants ou libérés au cours du Mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui les ont sollicités.
- ▶ Le collègue qui n'obtient au barème aucun des postes sollicités (les postes demandés ayant été attribués à un collègue ayant un plus fort barème ou ne s'étant pas libérés) :
  - ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre définitif, il le conserve.
  - ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre provisoire, un poste lui sera attribué au Mouvement complémentaire ou dans les phases suivantes (fin août ou début septembre).

# SPECIAL MOUVEMENT 2009

## Quel barème Mouvement ?

### Ancienneté + Enfant + Bonifications

- **Ancienneté Générale de Services** arrêtée au 31.12.08.

Un point par an, 0.084 par mois, 0.0027 par jour.

**Pour les 10 premières années.**

0.5 point par an, 0.042 par mois, 0.0014 par jour

**Pour les 10 années suivantes.**

**Au-delà :** 0.25 point par an (même décompte pour les mois et les jours).

- **Point enfant(s)**

0.5 point par enfant à charge (moins de 20 ans au 31.12.08)

- **Bonification direction**

Pour les collègues déjà directeurs, afin d'obtenir une autre direction : 3 points pour 3 ans sur la même école, ou 4 ou 5.

Pour les collègues assurant un intérim de direction sur un poste non vacant à l'issue du Mouvement 2008 : 3 points

- **Bonification écoles difficiles**

1 point après 3 ans sur la même école, puis 0,5 par an, maxi 5 points.

**Ces bonifications sont cumulables.**

- **En cas d'égalité de barème**

La note pédagogique (sans correctif) puis l'âge si nécessaire.

## Vous pouvez compter sur les élu(e)s SNUipp

### AVANT LE MOUVEMENT...

pour vous aider à établir vos vœux en vous informant, pour vérifier, à partir des éléments de barème et des informations que vous nous fournissez, les données annoncées par l'administration et le calcul de votre barème. S'il n'y a pas concordance, nous en recherchons les raisons et nous faisons procéder aux corrections nécessaires. Ces rectifications ne sont possibles que si vous nous avez fait parvenir la fiche de contrôle syndical renseignée (voir page 6).

### EN COURS DE MOUVEMENT...

contrôler chaque opération, s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées, éviter tout passe-droit, faire respecter les droits de chacun.

### APRES LE MOUVEMENT...

Vous renseigner et, si nécessaire, faire corriger une erreur qui, malgré notre vigilance, aurait pu être faite.

## Les acquis du SNUipp-FSU

- **Avancée des dates** du Mouvement, ainsi un maximum d'affectations sont connues avant la sortie des classes,
- **Participation des sortants d'IUFM** au Mouvement des titulaires, ce qui élargit leurs possibilités d'affectations.
- **Création des Titulaires de Secteurs** : plus de possibilités de nominations à TD (environ 170 postes),

## Permanences Mouvement du SNUipp

### Mercredi 25 mars

Draguignan IUFM 13h-17h

### Vendredi 27 mars

La Valette au SNUipp 9h/17h

Fréjus Eucalyptus 17h/18h

### Lundi 30 mars

Hyères Îles d'or 17h/18h

St Maximin P. Barles à 17h15

### Mercredi 1er avril

La Seyne IUFM 8h30/13h30

Draguignan IUFM 9h/12h

La Valette au SNUipp 9h/12h

### Judi 2 avril

La Seyne Mat J.Zay 17h15

Brignoles Jaures 1 à 17h

Draguignan Daudet à 17h

### Vendredi 3 avril

La Valette au SNUipp 9h/17h

Toulon élé Mistral à 17h

Cuers élé Jaurès 1 à 17h15

### Samedi 4 avril

La Valette au SNUipp 9h/12h

### Mardi 7 avril

Draguignan IUFM 8h30/13h30

St Cyr élé J. Florette à 17h15

### Mercredi 8 avril

La Seyne IUFM 8h30/13h30

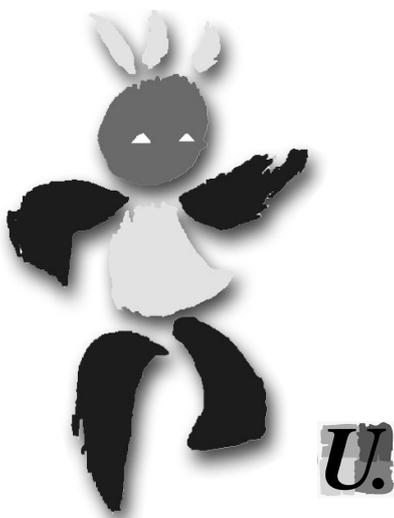
La Valette au SNUipp 9h/12h

### Judi 9 avril

La Valette au SNUipp 9h/17h

### Vendredi 10 avril

La Valette au SNUipp 9h/17h



**Pour chacune de ces étapes,  
vous pouvez compter sur  
vos élu-e-s du personnel du SNUipp**

## Mouvement et congé parental

Toute personne prenant un congé parental à l'issue d'un congé maternité perd le poste qu'elle occupait. Si son retour de congé parental se fait en cours d'année, elle sera donc ré-affectée à Titre Provisoire sur un autre poste, le plus proche géographiquement possible. Elle peut bénéficier d'une priorité pour retourner sur son poste au Mouvement suivant.

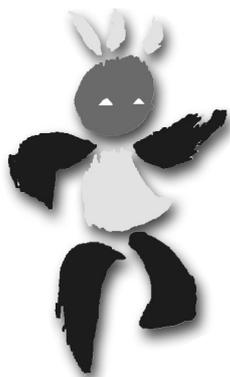
Toutefois, cette priorité ne garantit pas l'obtention du poste ! Dans tous les cas, prévenez le SNUipp-FSU.

## Sortants d'IUFM

Ils participent au Mouvement dès la 1ère phase. Pour les affectations manuelles fin juin, priorité leur sera accordée sur quelques postes de titulaires de secteur (à titre provisoire).

Discriminant en cas d'égalité de barème : rang au concours puis l'âge si nécessaire.

# FICHE SYNDICALE MOUVEMENT 2009



**SNUipp  
FSU**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Poste actuel : \_\_\_\_\_ Titre définitif ou titre provisoire

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_



Ne rien inscrire dans ce cadre

## Éléments pour la vérification de votre barème

### 1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2008 : années, mois, jours) ..... /..... /.....

#### ⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le ..... 19 .....

Date d'entrée à EN en FP1 : Le ..... 19 .....

#### ⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le ..... 19 .....

#### ⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le .....

#### ⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le ..... 19 .....

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours) ...../...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....

CONGE PARENTAL du.....au.....

CLM ou CLD du.....au.....

Service National du.....au.....

### Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours) ...../...../.....

### 2/Enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge ayant moins de 20 ans au 31.12.2008 : .....

### 3/ Bonifications :

Pour les directeurs, indiquez la date de votre nomination sur votre poste actuel : .....

Pour les collègues nommés dans une école ouvrant droit à bonification (liste dans la notice de l'IA), indiquez la date de votre nomination à TD :

.....

### 4/ Dernière note et date d'inspection : (en cas d'égalité de barème)

Le ..... Note : .....

■ Grade : Instit ou Prof d'école

■ Titres : CAFIPEMF, DEPS, DESS, CAPSAIS, CAPA-SH (indiquer l'option) : ..... Obtenu le.....

■ Liste d'aptitude 2007 / 2008 / 2009 :

- direction 2 classes et plus

- école annexe

- direction spécialisée

## Temps partiel

**Demandez-vous un temps partiel pour l'année scolaire 2009/2010 ?**

**OUI ou NON**

**Si OUI quelle quotité ? ..... %**

## Voeux

**Vérifiez les voeux saisis à l'écran.**

Vous pouvez nous joindre la photocopie de vos voeux (n'oubliez pas votre nom sur ce document) en donnant les précisions que vous jugez utiles.

⇒ **Avez-vous fait des voeux liés ?**

Si oui, avec qui ?

Nom/Prénom : .....

Pour quels postes ?

⇒ **Avez-vous demandé une priorité ?**

**(envoyez copie au SNUipp)**

- Carte scolaire ?

Si oui, année de la fermeture ? .....

- Handicap ?

- Retour de Congé parental ?

- Retour de CLD ?

- Maintien sur un poste spécialisé ?

- Autre :

⇒ **Avez-vous participé à une commission d'entretien pour poste spécifique ?**

.....

**Inutile de joindre une enveloppe timbrée si vous êtes adhérent-e du SNUipp**

A renvoyer au SNUipp VAR Immeuble Le Rond Point Av. Pierre et Marie Curie  
83160 LA VALETTE (Fax : 04.94.20.87.34 E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr))